

est pris dans l'étau coût-prix? Ce sont les Canadiens, notamment les nombreuses personnes qui vivent de leur pension, y compris celles qui ont pris leur retraite il y a bien des années avec un revenu dont le pouvoir d'achat était suffisant à l'époque. Aujourd'hui, ils sont en difficulté.

C'est dans ce domaine que le gouvernement doit prendre des mesures. Il me semble qu'il y a moyen d'imaginer tous ensemble, à la Chambre des communes, des mesures de nature à freiner l'érosion lente mais constante du pouvoir d'achat du dollar. Quelques-unes des décisions nécessaires ne seront pas bien accueillies et il est tout à fait évident qu'elles ne concorderont pas avec la façon de penser du gouvernement actuel.

On parle depuis des années de créer un conseil de révision des prix. Qu'y a-t-il de mal à cela? Tout le monde sait que ce tableau d'ensemble comporte un certain nombre d'aspects. Un de mes honorables amis vient de parler de la spirale des bénéfices. C'est un fait. Je suis convaincu qu'un pareil organisme freinerait puissamment la montée des prix car il faudrait justifier les majorations. Quel mal y a-t-il à créer un conseil et à dire aux sociétés: «Vous devez motiver vos augmentations de prix». Jusqu'à ce que le gouvernement actuel et les députés soient prêts à prendre les mesures qui s'imposent pour créer un conseil des prix, nous assisterons, j'en suis convaincu, à une augmentation régulière du coût de la vie et à l'amenuisement du pouvoir d'achat. Un cortège d'autres problèmes en découleront. Quiconque sait lire se rend compte de la nécessité de relever le montant de base des pensions de la vieillesse. C'est affligeant de voir, au fil des mois, les vieillards pensionnés obligés de réduire leur niveau de vie alors qu'un tas d'hommes politiques rassemblés ici à Ottawa craignent de s'attaquer aux problèmes fondamentaux qui assaillent notre pays. Nouveau venu à la Chambre, voilà ce qui m'inquiète.

Le ministre s'efforce, je crois, de faire du bon travail et le fonctionnement de certaines directions du ministère semblent déjà dénoter un certain succès. Mais s'il veut vraiment réussir, il devra faire œuvre de pionnier dans son parti—or dans le parti libéral il n'est pas nécessaire d'être très radical. Il y a un terrain énorme à couvrir. Le ministre devrait examiner certains moyens qui permettraient d'enrayer la hausse vertigineuse du coût de la vie. Si le ministre fait cela il se fera un nom, tout en s'attirant la reconnaissance de tous les consommateurs et rendra un service réel aux gens qui vivent de revenus fixes,

[M. Thomson.]

complètement à la merci d'une inflation galopante que jusqu'à présent le gouvernement n'a pas su contenir.

M. Peters: Monsieur le président, ce soir nous avons entendu parler de la Case 99 et je voudrais savoir si on l'a utilisée. Mon collègue de Vancouver-Kingsway m'a appris qu'on avait fait quelque publicité pour la Case 99 et peut-être est-ce là le seul résultat que nous aurons obtenu cette nuit et il est probable que le ministre recevra d'autres lettres.

A ce sujet je rappelle les questions que j'ai posées au ministre pendant la période des questions, et auxquelles il a répondu que si les députés n'étaient pas satisfaits du prix trop élevé de certaines denrées ils devraient utiliser la procédure qui permet à cinq députés de déposer une réclamation afin de lancer une enquête. Les députés trouveront peut-être dans la Case 99 un bon endroit pour déposer leurs réclamations; je pense qu'ils obtiendront une réponse quelconque en temps voulu.

On a présenté bon nombre d'idées ce soir, et nous savons gré au gouvernement d'accorder ce temps de parole aux députés. Il y a toutefois deux ou trois domaines que le ministre n'a pas abordés, celui des faillites notamment. Quelqu'un qui est bien au courant m'a signalé que la loi sur les faillites prête à plus d'abus que toute autre, et que ces abus ont influé énormément sur le prix de certains produits.

Je voudrais aussi que le ministre étudie une autre question qu'il a abordée il y a quelque temps, mais dont je n'ai pas entendu parler dernièrement. Il s'agit des jeunes joueurs de hockey qui doivent négocier un contrat. Sauf erreur, quand il était encore député, le ministre a soulevé la question à plusieurs reprises, et je crois qu'il y a lieu de l'examiner de près.

Il y a de nombreuses équipes de hockey dans les localités du Nord de l'Ontario et du Québec, surtout dans les petites localités, et certaines forment des joueurs de calibre professionnel. Toutefois, si ces joueurs sont engagés par contrat dès l'âge de 12 ans, ils pourraient bien se trouver liés pour toute leur carrière sportive. C'est mauvais.

Je suis sûr que tous ceux qui s'intéressent à la formation de bons joueurs de hockey appuieront ce que le ministre disait dans le temps, savoir qu'une enquête dans ce domaine-là ferait beaucoup de bien pour les sports, surtout dans les régions de Noranda, Québec, Kirkland Lake, Timmins et dans d'autres